

Les relations économiques et commerciales entre l'Inde et la France

Les relations économiques et commerciales constituent un élément majeur des relations bilatérales. Au fil des ans, les relations économiques se sont élargies en raison de divers facteurs, notamment le processus de réformes économiques en Inde, les quatorze visites de Premiers Ministres indiens en France entre 1992 et 2025, la visite du Président indien en France en 2000, la visite du Premier Ministre français en Inde en 2003, les neuf visites du Président français en Inde entre 1998-2024, et l'intérêt croissant de la France pour son implantation sur les marchés indo-pacifiques, y compris en Inde. La série de visites de haut niveau dans le domaine économique et commercial reflète l'intérêt croissant des deux gouvernements pour l'expansion des échanges commerciaux entre les deux pays.

La France considère l'Inde comme un marché important pour ses produits. Elle cherche à augmenter le nombre de co-entreprises, et encourage les investissements en Inde et en provenance de ce pays. Les deux pays s'efforcent également de développer conjointement des technologies et d'intégrer les technologies existantes. Par exemple, l'interface de paiement unifiée indienne a été lancée à la Tour Eiffel en janvier 2024. Plusieurs entreprises indiennes ont ouvert des centres d'innovation en France pour le développement conjoint de technologies, notamment Tata Consultancy Services et Larsen & Toubro Technology Services. Les technologies françaises, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables, de la fabrication durable et du développement des infrastructures urbaines, sont en cours d'intégration en Inde.

Echanges de biens

Le commerce bilatéral entre l'Inde et la France est resté stable entre 9,17 et 12,50 milliards d'euros au cours des cinq dernières années jusqu'à l'exercice fiscal 2024-2025. Le commerce total en 2024-2025 s'élevait à 12,67 milliards d'euros, les exportations indiennes atteignant près de 6,67 milliards d'euros.

Échanges de biens au cours des cinq dernières années (en millions d'euros)

Année fiscale (avril à mars)	Exportations indiennes	Importations indiennes	Total des échanges	Balance commerciale en faveur de l'Inde	Variation annuelle
2020-2021	3 985	3 619	7 604	+365	-19,01
2021-2022	5 534	4 818	10 352	+715	+36,14
2022-2023	6 341	5 167	11 509	+1 174	+11,17
2023-2024	5 950	6 642	12 593	-691	+9,42
2024-2025	6 633	6 049	12 682	+583	+0,71

Source : Ministère indien du Commerce et de l'Industrie

Les cinq principaux produits exportés de l'Inde vers la France en 2024-2025 :

- 1/ Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; substances bitumineuses; cires minérales (954,17 millions €)
- 2/ Machines et appareils électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement et de reproduction du son, appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, et leurs parties (768,48 millions €)
- 3/ Aéronefs, engins spatiaux et leurs composants (622,67 millions €)
- 4/ Réacteurs nucléaires, chaudières, machines et appareils mécaniques, leurs parties (580,57 millions €)
- 5/ Produits pharmaceutiques (488,58 millions €)

Les cinq principaux produits importés par l'Inde depuis la France en 2024-2024 :

- 1/ Aéronefs, engins spatiaux et leurs composants (2,27 milliards €)
- 2/ Réacteurs nucléaires, chaudières, machines et appareils mécaniques; leurs parties (1,12 milliard €)
- 3/ Machines et appareils électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement et de reproduction du son, appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, et leurs parties (511,28 millions €)
- 4/ Pièces et accessoires pour instruments et appareils d'optique, de photographie, de cinématographie, de mesure, de contrôle de précision, médicaux ou chirurgicaux (327,04 millions €)
- 5/ Plastiques et articles en plastique (193,71 millions €)

Echanges de services

En 2024, le commerce bilatéral des services s'élevait à plus de 8 milliards d'euros. Les exportations indiennes de services vers la France représentaient 1,37% des exportations mondiales de services vers la France. Les exportations indiennes de services vers la France au cours de cette année ont enregistré une augmentation de 4,93%, principalement grâce à une croissance significative dans les domaines suivants :

- 1/ Services de retraite et d'assurance (+312,5%)
- 2/ Services d'entretien et de réparation (+45,08%)
- 3/ Autres services aux entreprises (+26,55%)

En revanche, les quatre catégories suivantes ont enregistré une baisse :

- 1/ Services financiers (-26,98%)
- 2/ Services de télécommunications, informatiques et d'information (-26,50%)
- 3/ Bâtiment et travaux publics (-25%)
- 4/ Services de fabrication fournis à partir d'intrants physiques détenus par des tiers (-24,13%)

Echanges de services entre l'Inde et la France au cours des cinq dernières années (en millions d'euros)

Année	Exportations indiennes	Importations indiennes	Total des échanges	Balance commerciale	Variation annuelle
-------	------------------------	------------------------	--------------------	---------------------	--------------------

				en faveur de l'Inde	
2020	2 517	2 249	4 766	+268	+6,69
2021	2 370	3 909	6 279	-1 539	+31,74
2022	2 935	3 685	6 620	-750	+5,43
2023	4 136	2 921	7 057	+1 215	+6,60
2024	4 340	3 836	8 176	+504	+15,86

Source : Banque de France

Investissements français en Inde

La France est devenue une source majeure d'IDE pour l'Inde avec plus de 1 000 établissements français déjà présents dans le pays. La France est le 11ème investisseur étranger en Inde avec un investissement cumulé de 9,79 milliards d'euros entre avril 2000 et mars 2025, ce qui représente 1,61% du total des flux d'IDE vers l'Inde selon les données fournies par le Département de la Promotion de l'Industrie et du Commerce intérieur (DPIIT). La part des cinq principaux flux d'IDE en provenance de France entre avril 2000 et mars 2025 est la suivante :

- 1/ Secteur des services (17,68%)
- 2/ Produits à base de ciment et de gypse (8,33%)
- 3/ Transport aérien (y compris le fret aérien) (6,81%)
- 4/ Industries diverses (6,67%)
- 5/ Pétrole et gaz naturel (6,34%)

Les cinq secteurs indiqués plus haut représentent 45,83% du total des entrées de capitaux français en Inde entre avril 2000 et mars 2025.

La plupart des grands groupes français ont des filiales en Inde : 38 des 40 entreprises du CAC 40 sont présentes en Inde. Il existe également quelques co-entreprises et bureaux de liaison d'entreprises françaises en Inde. Environ 50 à 70 PME sont également présentes dans le pays, essentiellement dans les secteurs de la mécanique et de la pharmacie-chimie. Les entreprises françaises sont présentes dans un large éventail de secteurs :

- 1/ Aéronautique (Airbus, Dassault, Eurocopter, Safran, Thales)
- 2/ Agroalimentaire (Bongrain, Lactalis, Lesaffre, Pernod Ricard)
- 3/ Automobile (Faurecia, Michelin, Plastic Omnium, Renault, Valeo)
- 4/ Mécanique de construction (Alstom, Cermex, Groupe Legris, Poclair, Sidel)
- 5/ Composants électriques (Hager, Legrand, Schneider Electric)
- 6/ Électronique (Crouzet, Oberthur, Safran, STMicroelectronics, Thales)
- 7/ Pharmaceutique-chimique (Arkema, L'Oréal Paris, Sanofi, TotalEnergies)
- 8/ Services (BNP Paribas, Capgemini, Havas, Sodexo)

Les investissements français autorisés en 2023 et 2024 comprennent notamment Systra (ingénierie des transports urbains et ferroviaires), Eutelsat (services de connectivité par satellite), Compagnie de Lanmeur (holding), BNP Paribas (services bancaires et financiers), Virbac (santé animale), Opella Healthcare Group (produits pharmaceutiques, médicaments et intermédiaires) et Aéroports de Paris (aviation civile).

Selon les estimations de Business France, les entreprises françaises emploient environ 300 000 personnes en Inde, et réalisent un chiffre d'affaires de plus de 16,67 milliards d'euros, avec un portefeuille d'investissements en actions d'au moins 15,83 milliards d'euros.

Entrées de capitaux étrangers directs en provenance de France par année fiscale entre avril 2000 et mars 2025

Année fiscale (avril à mars)	Flux d'IDE en provenance de France (en millions d'euros)
2000-2001	86,93
2001-2002	90,01
2002-2003	93,03
2003-2004	31,93
2004-2005	97,95
2005-2006	15,43
2006-2007	97,73
2007-2008	120,97
2008-2009	388,87
2009-2010	252,11
2010-2011	611,85
2011-2012	552,18
2012-2013	538,48
2013-2014	254,49
2014-2015	528,85
2015-2016	498,74
2016-2017	511,67
2017-2018	426,05
2018-2019	338,63
2019-2020	1 580,19
2020-2021	1 076,36
2021-2022	280,11

2022-2023	315,24
2023-2024	332,17
2024-2025	674,28
Total	9 794,24

Source : Département de la Promotion de l'Industrie et du Commerce intérieur (DPIIT)

Investissements indiens en France

Après le Brexit, plusieurs entreprises indiennes souhaitant s'implanter en Europe continentale ont choisi la France comme destination privilégiée. Selon le rapport annuel 2024 de Business France, il y a eu 15 projets d'investissement indiens en France en 2024, qui ont créé ou maintenu 490 emplois, soit une augmentation de 59% par rapport à 2023. Un projet sur deux concernait des centres de décision. Sur ces 15 projets d'investissement, neuf concernaient la création, cinq l'expansion et un le rachat. Il y avait deux projets de R&D/ingénierie et deux projets de services aux entreprises. Parmi les entreprises indiennes qui ont investi en France en 2024, on trouve OYO, qui a racheté la société française de gestion immobilière Checkmyguest. De plus, Tata Consultancy Services a ouvert son Pace Port Innovation Center en juin 2024, son premier centre d'excellence en IA en dehors de l'Inde.

Slide (see the attachment)

Questions liées à la protection commerciale, aux obstacles sanitaires et phytosanitaires/techniques et autres obstacles non tarifaires

Les principaux enjeux pour les produits agricoles qui ont été mis en évidence en 2024-2025 sont les suivants :

1/ Épices : En 2024-2025, l'oxyde d'éthylène (EtO) et son sous-produit, le 2-chloroéthanol, sont restés une problématique majeure. Malgré une réduction de la fréquence des tests obligatoires pour les graines de sésame indiennes (de 30% à 20% en juillet 2024), les épices continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite. En 2024, 277 notifications RASFF ont été émises pour les épices et les herbes aromatiques (soit une légère augmentation par rapport aux 275 notifications de 2023), la cause la plus fréquente étant la présence de résidus de pesticides dépassant les limites maximales de résidus (LMR). Le chlorpyrifos, les alcaloïdes pyrrolizidiniques et la salmonelle occupent également une place importante. La LMR par défaut stricte de l'UE, fixée à 0,01 mg/kg pour les substances non approuvées, continue de disqualifier de nombreux envois, en particulier ceux provenant de régions tropicales où les niveaux de métabolisme naturel sont plus élevés.

2/ Riz Basmati : il n'est pas reconnu comme produit IG au niveau de l'UE, notamment en raison de l'opposition de l'association française du riz et du Ministère français de l'Agriculture. La demande de l'Inde de 2018 est toujours en attente depuis 2020, en raison de l'opposition de la France, de l'Italie et du Pakistan (qui a déposé sa demande en 2024 et l'a republiée en avril 2024). L'UE n'a pas reconnu le Basmati comme étant exclusivement indien, ce qui risque d'affaiblir son prix élevé.

3/ Raisins de table : en 2024-2025, les rejets pour cause de dépassement de la LMR européenne de 0,01 mg/kg de chlorure de chlorméquat (régulateur de croissance des végétaux) ont entraîné des interdictions temporaires et une augmentation de la fréquence des tests.

4/ Thé : alertes continues concernant les résidus de pesticides (par exemple, traces d'antraquinone, de chlorpyrifos et d'oxyde d'éthylène), plusieurs lots ayant été signalés dans les rapports RASFF de 2024.

5/ Les exportateurs indiens doivent se conformer aux réglementations suivantes pour les exportations agricoles :

o Limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides - Règlement (CE) n° 396/2005

o Contaminants (mycotoxines, métaux lourds, contaminants de transformation) - Règlement (CE) n° 1881/2006

o Oxyde d'éthylène (EtO) et 2-chloroéthanol

o Exigences en matière d'hygiène et de sécurité alimentaires :

- Règlement (CE) n° 178/2002 (législation alimentaire générale - traçabilité, responsabilité)
- Règlement (CE) n° 852/2004 (hygiène alimentaire)
- Règlement (CE) n° 853/2004 (règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale)

o Protection des indications géographiques (IG) - Règlement (UE) n° 1151/2012

o Contrôles officiels et risque de rejet à la frontière - Règlement (UE) 2017/625

Mécanismes bilatéraux visant à promouvoir le commerce et les investissements

Le Comité mixte Inde-France pour la Coopération économique et technique (JCETC) a été créé le

26 janvier 1976 à la suite d'un échange de lettres entre les Ministres du Commerce et du Commerce extérieur. Les réunions se tiennent au niveau ministériel, alternativement à New Delhi et à Paris. Ce Comité mixte est le principal mécanisme institutionnel de coopération dans le domaine économique et technique. La 17^{ème} Session du Comité mixte s'est tenue le 24 octobre 2017 à Paris. L'ensemble des relations bilatérales économiques et commerciales a été passé en revue lors de la réunion, et les deux parties ont convenu de poursuivre et d'intensifier leur coopération. La 18^{ème} Session de la Réunion consultative conjointe Inde-France (JCM) s'est tenue virtuellement le 27 novembre 2020. Une annonce conjointe a également été signée pour la mise en place d'un système accéléré pour les entreprises françaises en Inde et les entreprises indiennes en France, qui est devenu opérationnel grâce à un accord signé le 27 novembre 2020. L'accord prévoit une réunion d'examen des problèmes rencontrés par les entreprises indiennes et françaises deux fois par an au niveau de l'Ambassadeur et du Directeur général du Trésor français.

Des Groupes de Travail conjoints au niveau des hauts fonctionnaires ont également été constitués dans le cadre de protocoles d'accord afin de traiter des aspects spécifiques de la coopération économique, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la transformation alimentaire, des technologies de l'information et des télécommunications, des routes, du développement urbain durable et de l'énergie. Lors de la visite du Président français en Inde en février 2013, les deux pays ont en outre convenu d'instaurer un Dialogue économique et financier bilatéral annuel entre les deux Ministères des Finances sur les questions économiques et financières. La première réunion s'est tenue à Paris le 29 octobre

2013 sous la direction du Secrétaire adjoint du Ministère indien des Finances et du Chef économiste du Trésor français du Ministère de l'Économie et des Finances.

Accords bilatéraux/Protocoles d'Accord

L'Inde et la France ont signé plusieurs accords visant à faciliter l'expansion des relations commerciales.

Voici la liste de ces accords :

No.	Accords et Protocoles d'Accord	Date de Signature
1	Accord sur la Promotion et la Protection réciproques des Investissements	02.09.97
2	Protocole d'Accord sur les Droits de Propriété intellectuelle	15.07.06
3	Protocole d'Accord entre le Département indien des Affaires économiques et l'Agence française de Développement	11.05.12
4	Accord sur le Développement urbain durable	05.09.12
5	Accord entre le Patronat indien (CII) et la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Inde	17.10.12
6	Accord dans le Domaine du Développement agricole et de la Transformation alimentaire	24.10.12
7	Protocole d'Accord entre l'Agence française de Développement et la ville de Chandigarh dans le Domaine du Développement urbain durable	24.01.16
8	Protocole d'Accord entre l'Agence française de Développement et la ville de Nagpur dans le Domaine du Développement urbain durable	24.01.16
9	Protocole d'Accord entre l'Agence française de Développement et la ville de Pondichéry dans le Domaine du Développement durable	24.01.16
10	Protocole d'Accord entre la FSSAI et l'Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) dans le Domaine des Méthodologies d'Analyse des Risques alimentaires et des Etudes sur l'Alimentation totale	25.01.16
11	Protocole d'Accord sur l'Aviation civile	13.04.17
12	Accord administratif entre le Ministère indien du Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat et le Ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour la Coopération en Matière de Développement des Compétences et de Formation	22.08.19

	professionnelle	
13	Accord de Coopération entre le Centre pour le Développement de l'Informatique avancée (CDAC), une société scientifique autonome du Ministère de l'Électronique et des Technologies de l'Information, et Atos, une multinationale française spécialisée dans les services informatiques et le conseil	22.08.19
14	Annonce conjointe d'un Accord établissant un Système accéléré pour les Entreprises françaises en Inde et les entreprises indiennes en France	27.11.20

Par ailleurs, les deux pays ont signé un pacte en mars 2018 à New Delhi afin d'approfondir leur coopération dans le domaine de l'environnement, tout en affirmant leur engagement à mener la lutte contre le changement climatique. Ce pacte a été signé par le Ministre d'État chargé de l'Environnement, M. Mahesh SHARMA, et la Ministre d'État française chargée de la Transition écologique et solidaire, Mme. Brune POIRSON.

En outre, les quatre protocoles d'accord suivants ont été signés lors de la visite en France du Premier Ministre M. Narendra MODI en août 2019 :

1/ Protocole d'Accord entre l'Institut national de l'Énergie solaire (Ministère indien des Énergies nouvelles et renouvelables) et le Commissariat à l'Énergie atomique et aux Énergies alternatives

2/ Accord administratif entre le Ministère indien du Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat et le Ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour la Coopération en Matière de Développement des Compétences et de Formation professionnelle

3/ Accord de Coopération entre le Centre for Development of Advanced Computing, une société scientifique autonome du Ministère indien de l'Électronique et des Technologies de l'Information, et Atos, une multinationale française spécialisée dans les services informatiques et le conseil.

4/ Accord de Mise en Oeuvre entre l'ISRO et le CNES pour la Surveillance conjointe du Domaine maritime

L'accord de partenariat pour la migration et la mobilité signé le 10 mars 2018 entre la France et l'Inde est entré en vigueur en octobre 2021. Ce partenariat franco-indien est une réponse positive à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité en France. Cet accord s'inscrit dans le cadre du développement de la coopération en matière de libre circulation des personnes et de lutte contre l'immigration clandestine, et devrait favoriser la mobilité de l'Inde vers la France. L'Ambassade d'Inde en France a organisé un événement le 26 novembre 2022 pour promouvoir et discuter de l'accord de partenariat sur la migration et la mobilité en partenariat avec le patronat indien et environ 75 partenaires, dont des professionnels, des agences de recrutement et des entreprises basées en France.

Accord sur la Sécurité sociale

Un accord sur l'exonération de cotisations sociales a été signé lors de la visite du Premier Ministre en septembre 2008. Cet accord a été ratifié par les deux parties, et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Il vise à protéger les intérêts des travailleurs expatriés et des entreprises sur une base de réciprocité. Il aide les travailleurs en :

- 1/ prévoyant une exemption de cotisations sociales en cas de contrats à court terme
- 2/ permettant l'exportabilité des pensions en cas de retour dans le pays d'origine ou dans un pays tiers
- 3/ totalisant les périodes de cotisation

VIE (Volontariat international en Entreprise)

Dans le cadre du programme international volontaire d'apprentissage lancé en 2008, de jeunes stagiaires/diplômés français sont envoyés dans des entreprises françaises en Inde pour une période d'un an. Le coût est pris en charge par l'entreprise qui accueille le stagiaire, le gouvernement remboursant certains frais et offrant des avantages fiscaux aux entreprises qui participent au programme. À l'heure actuelle, le nombre de visas délivrés dans le cadre de ce programme est plafonné à 250 par an.

Forum des Chefs d'Entreprise Inde-France

Lors de la visite du Président français Nicolas Sarkozy en Inde en janvier 2008, il a été décidé de

créer une fondation indo-française qui pourrait commencer par une table ronde de haut niveau réunissant des P-DG indiens et français. La partie indienne est désormais dirigée par M. Hari Shankar BHARTIA, Fondateur et Co-Président du groupe Jubilant Bhartia (elle était auparavant dirigée par M. Dhruv SAWHNEY, Président de Triveni Engineering & Industries, et M. Narayana MURTHY, Mentor en Chef d'Infosys). La partie française est dirigée par M. Paul HERMELIN, Président du Conseil d'Administration de Capgemini et Représentant spécial du Gouvernement français pour les Relations économiques indo-françaises.

À ce jour, 14 réunions du Forum des Chefs d'Entreprise Inde-France ont eu lieu, alternativement à New Delhi et à Paris. La 14^{ème} réunion s'est tenue le 11 février 2025 à Paris lors de la visite du Premier Ministre M. Narendra MODI. Une réunion en petit comité du Forum des Chefs d'Entreprise Inde-France s'est tenue le 3 juin 2025 à Paris lors de la visite du Ministre du Commerce et de l'Industrie M. Piyush GOYAL. La réunion était co-présidée par M. GOYAL et le Ministre français du Commerce de l'époque M. Laurent SAINT-MARTIN. Au fil des ans, le Forum des Chefs d'Entreprise Inde-France a formulé des recommandations concernant les partenariats public-privé, la responsabilité sociale des entreprises, le développement durable, l'éducation, l'emploi et le développement des compétences.

Coopération économique entre l'Inde et la France par l'intermédiaire de l'Agence française de Développement

Conformément à la signature d'un protocole d'accord en septembre 2008 entre le Département indien des Affaires économiques et l'Agence française de Développement, l'AFD accorde des crédits pour divers projets en Inde. Les domaines prioritaires de la coopération économique de l'AFD en Inde sont les suivants :

- 1/ Efficacité énergétique et énergies renouvelables dans le cadre du Plan d'Action national sur le Changement climatique (NAPCC)
- 2/ Infrastructures urbaines (transports publics, eau, etc., par le biais de projets de développement durable et de programmes de développement des infrastructures tels que le JNNURM)
- 3/ Préservation de la biodiversité

Les projets actuellement soutenus par l'Agence française de Développement comprennent :

- 1/ Réorganisation du système d'approvisionnement en eau de la ville de Jodhpur au Rajasthan (phase II) pour un montant de 71,1 millions d'euros
- 2/ Projet de conservation forestière et de biodiversité dans l'État de l'Assam d'une valeur de 54 millions d'euros
- 3/ Accord de facilité de crédit pour le projet de métro de Bangalore (phase I)
- 4/ IREDA II
- 5/ Cinq projets de métro à Bangalore, Poona, Nagpur, Kochi et Surat

Associations patronales bilatérales en France

La Chambre de Commerce et d'Industrie France-Inde (CCIFI) de Boulogne-Billancourt a été créée en 1984 en tant qu'organisation à but non lucratif visant à promouvoir les relations commerciales bilatérales entre les deux pays. Elle compte parmi ses membres plusieurs entreprises indiennes et françaises. L'Ambassade d'Inde en France collabore avec la CCIFI afin de promouvoir les relations bilatérales à travers des activités conjointes. La Chambre publie un bulletin d'information mensuel en anglais qui fournit des informations succinctes sur divers sujets liés à l'économie, au commerce et à l'industrie.

Avec le soutien de l'Ambassade d'Inde en France, un Club d'Affaires France-Inde (Business Club France-Inde) a été créé en janvier 2014 à Marseille afin d'aider les entreprises et les entrepreneurs indiens et de susciter l'intérêt des entreprises françaises de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'Inde.

Activités pour promouvoir le Commerce et l'Investissement

La promotion des relations économiques et commerciales entre l'Inde et la France est une priorité majeure pour l'Ambassade d'Inde en France et son Service économique et commercial. L'Ambassade s'efforce de promouvoir les entreprises et l'industrie indiennes en encourageant le commerce et les investissements, en aidant les entreprises indiennes à établir des contacts avec

le gouvernement et le secteur privé, en fournissant des informations, en soutenant, et en conseillant les entreprises indiennes sur le marché français. Les principales activités commerciales de l'Ambassade comprennent la promotion :

- 1/ Des biens et services indiens en France
- 2/ De la marque Inde et l'image de marque de l'Inde
- 3/ De l'Inde en tant que destination des investissements directs étrangers
- 4/ De la campagne «Make in India»

Dans chacune de ces activités, l'action de l'Ambassade d'Inde en France consiste principalement à collecter et diffuser des informations, à sensibiliser, coordonner et faciliter.

Parmi les événements récents survenus en 2025-2026, on peut citer :

1/ Le sommet «Pré-AI Impact» organisé par l'ORF en partenariat avec l'Ambassade d'Inde en France le 16 janvier 2026 à Paris. M. Jitin PRASADA, Ministre d'État chargé du Commerce, de l'Industrie, de l'Électronique et des Technologies de l'information, Mme. Anne LE HENANFF, Ministre déléguée chargée de l'IA et du Numérique, et Mme. Anne BOUVEROT, Envoyée spéciale du Président pour l'IA, étaient les principaux intervenants de cet événement, auquel ont participé diverses organisations, institutions et entreprises.

2/ L'événement «Pré-AI Impact Summit» organisé par l'Ambassade d'Inde en France avec le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, CyberCampus Paris et General Purpose AI Policy Lab le 19 janvier 2026. La manifestation s'est concentrée sur la collaboration entre des pays comme l'Inde et la France pour construire des modèles d'IA sûrs et sécurisés.

3/ Dégustation de whisky indien organisée par l'Ambassade d'Inde en France le 11 décembre 2025 à Paris. L'événement proposait six types de whiskies indiens accompagnés de mets indiens à un public français composé d'experts en whisky, d'entreprises, de grandes chaînes de distribution, de journalistes, d'influenceurs et de chefs cuisiniers.

4/ Visite à Paris de M. Tuhin Kanta PANDEY, Président de la Securities and Exchange Board of India du 24 au 26 septembre 2025 en tant qu'intervenant à la réunion du Groupe de Travail sur la Stabilité financière organisée par l'Autorité des Marchés financiers sur l'impact de l'IA pour les régulateurs des marchés financiers.

5/ Événement de promotion touristique le 25 septembre 2025 à l'Ambassade en marge du salon «IFTM Top Resa» qui s'est tenu du 23 au 25 septembre 2025 à Paris. L'événement a été organisé en collaboration avec le Services Export Promotion Council et Air India. Des présentations ont été faites par Madhya Pradesh Tourism, Rajasthan Tourism, SEPC et Air India pour promouvoir le tourisme indien. La manifestation a réuni environ 80 personnes dont des médias français, des influenceurs du voyage et des agences de voyage.

6/ Événement de promotion du café indien organisé par l'Ambassade d'Inde en France le 16 septembre 2025. La manifestation présentait sept variétés différentes de cafés indiens accompagnées de mets indiens à un public français composé d'experts en café, d'entreprises, de grandes chaînes de distribution, de journalistes et de chefs cuisiniers.

7/ Défilé de mode de la créatrice indienne Vaishali S. le 8 juillet 2025 pendant la Fashion Week Haute Couture de Paris. L'événement comprenait un défilé présentant 40 looks uniques tous confectionnés à partir de tissus tissés à la main provenant de cinq États indiens : le Bengale occidental, le Madhya Pradesh, le Rajasthan, l'Uttar Pradesh et le Karnataka.

8/ Atelier Infrastructures 3.0 organisé le 3 juillet 2025 au Lycée Montaigne à Paris par le Bureau de l'Ambassadeur des Affaires numériques de France, le Ministère français de l'Éducation et de la Jeunesse, le Campus Paris Santé, l'Ambassade d'Inde en France et iSpirt de Bangalore. Il fait suite à la déclaration commune du Président Macron et du Premier Ministre Modi à l'occasion de la Fête nationale indienne de 2024. Le thème de l'événement était «Construire l'interopérabilité des infrastructures et services publics numériques entre l'Inde et la France».

9/ Visite à Paris du 10 au 13 juin 2025 de M. Jitin PRASADA, Ministre d'État chargé du Commerce, de l'Industrie, de l'Électronique et des Technologies de l'Information afin de

rencontrer les principaux acteurs gouvernementaux, les professionnels du monde des affaires et des technologies, et d'inaugurer le pavillon indien lors de la 9ème édition du salon annuel dédié aux start-ups et aux technologies «VivaTechnology».

10/ Visite à Paris du Ministre du Commerce et de l'Industrie M. Piyush GOYAL du 1er au 3 juin 2025 pour la réunion des Ministres de l'OMC en marge de la réunion du Conseil ministériel de l'OCDE au siège de l'OCDE. Le Ministre a participé au Forum des P-DG Inde-France ainsi qu'à une table ronde réunissant des P-DG indiens et français. Le Ministre a également rencontré plusieurs P-DG français ainsi que le Ministre français de l'Économie M. Eric LOMBARD, et le Ministre français du Commerce extérieur M. Laurent SAINT-MARTIN.

11/ Atelier sur la transformation numérique de l'Inde à l'Institut de Gestion publique et de Développement économique destiné aux hauts fonctionnaires français le 22 mai 2025 avec la participation de M. Pramod VARMA Co-Fondateur et Architecte en Chef de FIDE.org.

12/ Sommet Choose France le 19 mai 2025 à Versailles. La 8ème édition de cet événement annuel qui présente les opportunités d'investissement et le potentiel économique de la France a été organisée par la Présidence française et Business France (participation indienne : OYO Hotels and Homes et groupe Tata).

Actualisation : janvier 2026